



Juin 2014

Révision de l'ordonnance sur l'énergie (OEne):

Augmentation du supplément visé à l'art. 15b de la loi sur l'énergie (art. 3j, al. 1, OEne)

Rapport sur les résultats de l'audition par voie de conférence

Sommaire

1	Introduction	1
	1.1 Contexte	1
	1.2 Déroulement et destinataires.....	1
	1.3 Aperçu des avis exprimés	2
2	Résultats	2
	2.1 Remarques sur la révision prévue.....	2
	2.2 Remarques sur d'autres thèmes	3
3	Annexe	4
	3.1 Liste des participants.....	4
	3.2 Procès-verbal de l'audition par voie de conférence du 30 avril 2014.....	6

1 Introduction

1.1 Contexte

Le fonds relatif à la loi sur l'énergie dit fonds LENE permet de financer la rétribution du courant injecté à prix coûtant (RPC), les rétributions uniques pour les petites installations photovoltaïques, les coûts correspondant aux appels d'offres publics, les pertes liées aux cautions ainsi que l'indemnisation des concessionnaires. Le fonds est alimenté par le supplément perçu sur les coûts de transport des réseaux à haute tension. Ce supplément peut être répercuté sur les consommateurs finaux par les gestionnaires de réseau.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) vérifie chaque année si le taux en vigueur pour le supplément sur les coûts de transport permet d'assurer la liquidité du fonds LENE. Les calculs réalisés au printemps 2014 ont montré que tel n'est pas le cas avec le taux actuel de 0,6 ct./kWh.

C'est la raison pour laquelle une hausse du supplément à 1,1 ct./kWh est proposée au 1^{er} janvier 2015. Cette mesure doit permettre de garantir le financement du grand nombre de petites installations photovoltaïques pour lesquelles les exploitants sollicitent la rétribution unique conformément à l'art. 7a^{bis} LENE et des coûts supplémentaires attendus en raison des nouvelles mises en service d'installations RPC. Le supplément destiné à indemniser le concessionnaire – qui est compris dans le supplément sur les coûts de transport – reste inchangé (0,1 ct./kWh)

D'autres thèmes, notamment en lien avec la révision de l'ordonnance sur l'énergie (OENE) au 1^{er} janvier 2015 et le remboursement du supplément aux entreprises à forte consommation d'énergie ne font pas l'objet de la présente audition.

1.2 Déroulement et destinataires

Le 30 avril 2014, l'OFEN a procédé à une audition par voie de conférence. Les participants à l'audition pouvaient également transmettre leurs prises de position écrites entre le 14 avril et le 6 mai 2014. Cinquante-sept prises de position ont été reçues au total. La COMCO, La Poste Suisse, l'Union patronale suisse, le PS Suisse, le Tribunal fédéral, le Conseil des EPF et les cantons d'OW et de ZH ont expressément renoncé à se prononcer sur le fond. L'EnDK y renonce en raison de la brièveté du délai.

Le présent rapport résume les prises de position reçues sans prétendre à l'exhaustivité. Le procès-verbal de l'audition par voie de conférence fait partie intégrale du présent rapport et figure en annexe. Ont été invités à participer à l'audition, 216 acteurs de ce domaine, dont les cantons, les partis politiques, les associations faïtières de l'économie et du secteur de l'électricité, les organisations de l'industrie et des services ainsi que les organisations de consommateurs.

1.3 Aperçu des avis exprimés

Cinquante-sept prises de position ont été reçues dans les délais impartis. Sur les 216 participants invités, 159 n'ont pas exprimé leur avis.

Participants par catégorie	Prises de position reçues
Cantons	15
Partis politiques	4
Services cantonaux de l'énergie	1
Commissions et conférences	0
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne	1
Secteur de l'électricité	5
Associations faîtières de l'économie	4
Industrie et services	17
Organisations de politique énergétique et de technique énergétique	4
Organisations de consommateurs	2
Organisations de protection de l'environnement et du paysage	4
Autres participants	0
Total	57

2 Résultats

2.1 Remarques sur la révision prévue

Une majorité des participants à l'audition approuve la proposition d'adapter le supplément sur les coûts de transport.

Les cantons (BS, AI, UR, SO, TG, TI, VD, ZG, SG, NE, BE, JU, BL, GE, LU) qui se sont exprimés dans le cadre de l'audition sur la révision prévue de l'OEne approuvent l'adaptation du supplément. La majorité des partis est aussi favorable au supplément proposé (PLR, PES, PVL), seule l'UDC refuse la hausse du supplément. Si l'augmentation devait néanmoins se concrétiser, elle devrait, selon l'UDC, être limitée à un an.

Economiesuisse et l'Union suisse des arts et métiers (USAM) se prononcent contre la hausse du supplément. Economiesuisse remet en question la conformité de la hausse à la loi (art. 7^a^{er}, al. 2e, LEne) alors que l'USAM critique sa non-proportionnalité et exprime des réserves concernant la future compétitivité des PME. L'Union suisse des paysans est sur le fond favorable à l'augmentation du supplément bien qu'elle signifie une charge supplémentaire pour les agriculteurs.

Parmi les cinq avis donnés par l'économie de l'électricité, trois étaient positifs (Swisspower SA, AES, Groupe E) et deux négatifs. Les opposants à l'adaptation du supplément craignent une diminution de la compétitivité de l'industrie (Swiss Electricity) et la menace que fait peser la promotion des énergies renouvelables sur la rentabilité de la force hydraulique (Swisselectric).

L'industrie et les services se prononcent majoritairement contre une hausse du supplément (entre autres Groupe Grosse Stromkunden, hotelleriesuisse, Groupement d'intérêt des industries à consommation intensive en énergie, Scienceindustries, Swissmem, Chambre de commerce de Genève et Chambre de commerce des deux Bâle, Association de l'industrie suisse de la cellulose, du papier et du carton, Union Suisse des Installateurs-Electriciens), principalement en raison de la charge élevée pour les entreprises qui n'ont pas droit au remboursement du supplément et des désavantages en termes de compétitivité internationale. La Chambre de commerce des deux Bâle demande de limi-

ter le supplément à trois ans. Coop, Migros, la Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI CDS) et VSIG Commerce Suisse sont favorables au relèvement à 1,1 ct./kWh. Toutefois, certains partisans du relèvement ont exprimé des réserves concernant les conséquences financières pour les ménages et pour les entreprises d'un doublement, ou presque, du supplément.

Dans leurs deux prises de positions, les organisations de consommateurs soutiennent sur le fond le relèvement du supplément mais elles le répartiraient sur trois ans.

Hormis Eco Swiss qui critique le principe de la RPC, les autres organisations de protection de l'environnement et du paysage (Greenpeace, la Fondation Suisse de l'Energie et WWF) se prononcent en faveur de l'adaptation du supplément. D'autres organisations de politique énergétique et de technique énergétique (notamment Swissolar et Infracore) y sont également favorables.

En ce qui concerne le **montant** de l'adaptation, les avis exprimés sont contradictoires. D'un côté, le quasi-doublement du supplément est très critiqué (PLR, USAM, grands consommateurs d'électricité, notamment). D'un autre côté, le canton de Berne, les Verts et les organisations de protection de l'environnement souhaitent porter immédiatement le supplément au maximum de 1,5 ct./kWh prévu par la loi afin de verser sans délai les rétributions uniques et de diminuer plus vite la liste d'attente.

Les délais courts de l'audition ont fait l'objet de critiques de divers côtés (BS, Swisspower SA, Scienceindustries, Swissmem, ECO SWISS, Fédération Textile Suisse, Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, BE). La Fédération Textile Suisse met en outre en doute la conformité formelle de l'audition.

2.2 Remarques sur d'autres thèmes

Dans le cadre de l'audition, l'OFEN a aussi reçu des avis qui ne concernaient pas la présente modification de l'OEne. Ainsi, différents participants se sont exprimés sur une réforme de la RPC dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 (Swisspower SA). Le canton d'AI souhaite une autre solution que la RPC afin d'atteindre les objectifs de la stratégie énergétique. Le canton d'Uri propose des rétributions RPC différenciées selon l'orientation de l'installation et les heures de production. L'AES demande une baisse continue des taux de rétribution RPC et une trajectoire de réduction flexible pour chaque technologie.

Le canton d'Uri, l'Union des villes suisses, CI CDS, Swissmem et le PLR souhaitent une transition rapide d'un système d'encouragement à un système d'incitation. L'Union des villes suisses demande des précisions à ce sujet. Les Verts libéraux pointent en outre la nécessité de prendre des mesures dans le domaine de l'efficacité énergétique et d'introduire une réforme fiscale écologique.

CI CDS, Swisspower SA et Coop craignent une augmentation du plafonnement des coûts de la RPC à 2,3 ct./kWh. Pour cette raison, CI CDS demande de limiter le supplément à 1,5 ct./kWh.

Plusieurs participants (notamment le Groupement d'intérêt des industries à consommation intensive en énergie (IGEB), le PLR, BE, Swiss Electricity, la Fédération Textile Suisse) requièrent une adaptation des règles de remboursement pour les entreprises à forte consommation d'énergie. Pour le canton de Berne et pour l'IGEB, il faut notamment adapter le rythme du remboursement. Le PLR est en faveur de la suppression de l'utilisation partielle du montant de remboursement pour des mesures d'efficacité. La Chambre de commerce des deux Bâle réclame un élargissement du droit au remboursement aux PME.

3 Annexe

3.1 Liste des participants

Cantons
Appenzell Rhodes-Intérieures
Bâle-Campagne
Bâle-Ville
Berne
Genève
Jura
Neuchâtel
Soleure
St-Gall
Tessin
Thurgovie
Uri
Vaud
Zoug
Lucerne
Partis politiques
PLR.Les Libéraux-Radicaux
Les Verts Parti écologiste suisse (PES)
Parti vert-libéral PVL
Union Démocratique du Centre UDC
Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne
Union des villes suisses
Associations faitières de l'économie
economiesuisse
Union patronale suisse (UPS)
Union Suisse des Paysans (USP)
Union suisse des arts et métiers (USAM)
Secteur de l'électricité
Groupe E
Swiss Electricity.com SA
Swisselectric
Swisspower SA
Association des entreprises électriques suisses (AES)
Services cantonaux de l'énergie
Bau und Umweltdepartement
Industrie et services
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève
Coop
La Poste Suisse
Gruppe Grosser Stromkunden (GGS)
Chambre de commerce des deux Bâle
hotelleriesuisse
Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI CDS)
Groupement d'intérêt des industries à consommation intensive en énergie (IGEB)
Fédération des coopératives Migros

Scienceindustries
Swissmem
Fédération Textile Suisse
Union suisse de l'industrie des vernis et peintures (USVP)
Association de l'industrie suisse de la cellulose, du papier et du carton (ZPK)
Association tubes et raccords en matières plastiques (VKR)
Union Suisse des Installateurs-Electriciens (USIE)
VSIG Commerce Suisse
Organisations dans le domaine des cleantech, des nouvelles énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
InfraWatt
Swisscleantech
Swissolar
Académies suisses des sciences
Organisations de consommateurs
Fédération Romande des Consommateurs (FRC)
Fondation pour la protection des consommateurs (FPC)
Organisations de protection de l'environnement et du paysage
ECO SWISS
Greenpeace Suisse
Fondation Suisse de l'Energie (SES)
WWF Suisse

3.2 Procès-verbal de l'audition par voie de conférence du 30 avril 2014

Date: Mercredi 30 avril 2014
Lieu: Aula 0.82, OFROU, 3063 Ittigen
Heure: 14h30 – 16h00
Présidence: Frank Rutschmann, Regula Petersen, OFEN
Procès-verbal: Laura Antonini, OFEN
Présents: Cf. annexe

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue, introduction
2. Présentation des modifications prévues
3. Questions et débat
4. Suite de la procédure

N°	Point de l'ordre du jour
1.	<p>Mot de bienvenue, introduction</p> <p>L'audition est ouverte à 14h30 avec le mot de bienvenue et l'introduction de M. Frank Rutschmann.</p> <p>Elle porte exclusivement sur l'augmentation du supplément sur les coûts de transport. Les raisons de l'augmentation significative de 0,6 à 1.1 ct./kWh seront expliquées en détail dans la présentation. D'autres thèmes, notamment la révision de l'ordonnance sur l'énergie (OEne) au 1^{er} janvier 2015 (nouveaux taux de rétribution du photovoltaïque) et les modalités du remboursement du supplément aux entreprises à forte consommation d'énergie ne sont pas explicités dans le cadre de la présente manifestation. L'audition publique sur les taux de rétribution du photovoltaïque à partir de 2015 débutera le 8 mai 2014.</p> <p>Pour augmenter comme prévu le supplément, une audition publique suivie d'une publication des résultats est requise. Un procès-verbal de l'audition sera dressé puis publié avec le rapport sur les résultats sur le site web de la Chancellerie fédérale (www.admin.ch).</p>
2.	<p>Présentation des modifications prévues</p> <p><i>Office fédéral de l'énergie (OFEN), Regula Petersen:</i> le DETEC prévoit d'augmenter l'actuel supplément de 0,6 ct./kWh à 1,1 ct./kWh (taxe pour la protection des eaux de 0,1 ct./kWh incluse).</p> <p>Cette mesure doit permettre de garantir le financement de nombreuses petites installations photovoltaïques pour lesquelles les exploitants ont le droit de solliciter la rétribution unique conformément à l'art. 7a^{bis} LEne et celui du nombre sans cesse croissant de nouvelles installations RPC.</p> <p>Le supplément est inscrit dans l'OEne (art. 3j, al. 1). S'il est nécessaire de l'augmenter, l'OEne doit être révisée et approuvée par le Conseil fédéral. L'examen des moyens financiers a montré que le supplément doit être augmenté de manière significative (de plus des 0,05 ct./kWh requis pour une augmentation selon l'art. 3j, al. 2, OEne). A cette fin, une audition est nécessaire. Il est possible d'envoyer des prises de position écrites jusqu'au 6 mai 2014 au Service de coordination de la Division Efficacité énergétique et énergies renouvelables de l'Office fédéral de l'énergie (e-mail: EnV.AEE@OFEN.admin.ch).</p>

N°	Point de l'ordre du jour														
	<p>Il est prévu de communiquer le supplément révisé en juin 2014 et de le faire entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2015.</p> <p>L'augmentation du supplément générera des recettes annuelles supplémentaires de l'ordre de 300 millions de francs. Les principales composantes de la hausse des dépenses en 2015 sont les rétributions uniques pour les petites installations photovoltaïques (au moins 135 millions de francs), la rémunération de la production supplémentaire des installations dans les nouveaux contingents RPC et la rétribution d'installations nouvellement mises en service d'anciens contingents RPC (100 millions de francs). S'y ajoutent d'autres mesures, notamment le remboursement aux grands consommateurs (20 millions de francs). Les soldes seront utilisés, le cas échéant, pour le versement supplémentaire de rétributions uniques, il n'est pas prévu de constituer des réserves avec l'augmentation du supplément.</p>														
3.	<p>Suite de la procédure</p> <table border="0"> <tr> <td>Délai pour les prises de position écrites</td> <td>6 mai 2014</td> </tr> <tr> <td>Rapport sur les résultats de l'audition</td> <td>mi-mai 2014</td> </tr> <tr> <td>2^e consultation des offices</td> <td>fin mai 2014</td> </tr> <tr> <td>Décision du Conseil fédéral</td> <td>fin juin 2014</td> </tr> <tr> <td>Communiqué de presse sur la décision</td> <td>fin juin 2014</td> </tr> <tr> <td>Publication Recueil officiel</td> <td>début juillet 2014</td> </tr> <tr> <td>Entrée en vigueur</td> <td>1^{er} janvier 2015</td> </tr> </table>	Délai pour les prises de position écrites	6 mai 2014	Rapport sur les résultats de l'audition	mi-mai 2014	2 ^e consultation des offices	fin mai 2014	Décision du Conseil fédéral	fin juin 2014	Communiqué de presse sur la décision	fin juin 2014	Publication Recueil officiel	début juillet 2014	Entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 2015
Délai pour les prises de position écrites	6 mai 2014														
Rapport sur les résultats de l'audition	mi-mai 2014														
2 ^e consultation des offices	fin mai 2014														
Décision du Conseil fédéral	fin juin 2014														
Communiqué de presse sur la décision	fin juin 2014														
Publication Recueil officiel	début juillet 2014														
Entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 2015														
4.	<p>Questions et débat</p> <p><i>OFEN, Frank Rutschmann:</i> l'OFEN aimerait étayer en toute transparence avec des chiffres les raisons de l'augmentation du supplément. Il a été lui-même surpris de la décision prise par le Parlement dans le cadre de l'initiative parlementaire 12.400 en juin 2013 d'étendre les rétributions uniques aux petites installations photovoltaïques à 30 kW. Le droit à un versement sans délai de la rétribution unique est inscrit dans la loi sur l'énergie (LEne). Dans ce contexte, les dépenses ne sont donc pas réparties sur 20 ans mais effectuées en une seule fois tout de suite après la mise en service d'une installation.</p> <p>Le nombre élevé de petites installations photovoltaïques figurant sur la liste d'attente qui ont droit à la rétribution unique a conduit à devoir répartir le versement des rétributions sur deux ans. Cette répartition est nécessaire pour garantir la liquidité du fonds LEne.</p> <p><i>AES, Hintz:</i> le calcul présenté est compréhensible. Toutefois, les taux de rétribution des installations photovoltaïques sont encore beaucoup plus élevés qu'en Allemagne. Il serait souhaitable de rejoindre le niveau allemand.</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> l'OFEN prévoit une adaptation des taux de rétribution du photovoltaïque qui prendra effet début 2015. L'audition sur cette révision de l'OEne débute le 8 mai. Il existe une marge de manœuvre pour d'autres baisses. Pour les prévisions des coûts 2015, on a utilisé pour les nouvelles installations, dans une hypothèse conservatrice, les taux de 2014 afin de garantir en tout temps la liquidité du fonds LEne.</p> <p><i>AES, Hintz:</i> l'adaptation des rétributions suit avec retard le marché. Il faut introduire aussi en Suisse le concept de baisses mensuelles qui prévaut en Allemagne.</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> jusqu'à présent, l'OFEN a diminué une fois par an les rétributions du photovoltaïque. Par le passé, la baisse totale en Suisse a été plus grande que la baisse mensuelle de 2% en Allemagne. L'approche politique en Suisse se distingue en outre de la philosophie qui sous-tend le concept allemand par le fait que, dans notre pays, la loi dispose que l'intégralité des coûts de production doivent être couverts.</p> <p><i>Swissolar, Stichelberger:</i> les rétributions plus élevées en Suisse peuvent être expliquées par le fait que la maturité du marché n'est pas encore atteinte (professionnalisation de la branche) et</p>														

N°	Point de l'ordre du jour
	<p>que les prescriptions sont plus sévères dans le domaine de la construction et de la sécurité. De notre côté, nous souhaitons aussi que les taux de rétribution soient baissés plus souvent qu'une seule fois par an.</p> <p><i>Economiesuisse, Näf:</i> il serait souhaitable d'avoir une liste détaillée (notamment en ce qui concerne les installations figurant sur la liste d'attente qui ont droit à la rétribution unique) pour justifier la hausse du supplément. En outre, nous ne comprenons pas le calcul de la rétribution unique. La LENE dispose que la rétribution unique se monte au maximum à 30% des coûts d'investissement mais cela n'est pas impératif. Les taux de rétribution actuels ne correspondent pas à la volonté exprimée dans l'lv. pa. 12.400. Quand le supplément baissera-t-il?</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> la demande reste élevée pour la rétribution unique. Aussi ne faut-il pas compter avec une future baisse du supplément.</p> <p><i>Swissgrid, Burkhard:</i> Swissgrid reçoit 900 nouvelles annonces par mois.</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> nous ne savons pas combien d'investisseurs dans le photovoltaïque opteront pour la rétribution unique car les exploitants ne choisissent le système d'encouragement qu'après la mise en service de l'installation. Nous escomptons que 50% des producteurs avec des installations d'une puissance de 10 à 30 kW et 65% des producteurs avec des anciennes installations d'une puissance installée inférieure à 10 kW opteront pour la rétribution unique. Il résulte de ces hypothèses 135 millions de francs en 2014 et autant en 2015.</p> <p>Le solde du supplément est prévu pour la rétribution des nouvelles installations RPC. Dès qu'elles sont mises en service, elles ont des effets sur les coûts. Les contingents libérés pour la RPC sont publics.</p> <p><i>OFEN, Petersen:</i> le contingent 2014 est trois fois plus grand que les anciens contingents. Ainsi, le nombre d'installations qui ont des effets sur les coûts augmente. C'est pourquoi il ne faut pas tabler sur une baisse du supplément ces prochaines années.</p> <p><i>Swissgrid, Burkhard:</i> le contingent 2014 comprend 4400 installations. La plupart sont des installations photovoltaïques bien que les installations hydrauliques et les installations de biomasse représentent les plus grandes dépenses.</p> <p><i>Scienceindustries, Matthes:</i> quelles sont les technologies qui seront encouragées à l'avenir?</p> <p><i>Swissgrid, Burkhard:</i> la LENE prescrit les technologies encouragées. En général, les valeurs d'expérience montrent qu'il est difficile de développer l'éolien (700 projets sur la liste d'attente mais seulement 32 réalisés) et que les nouvelles installations photovoltaïques sont toujours plus grandes et plus nombreuses.</p> <p><i>Scienceindustries, Matthes:</i> combien de francs par kWh coûte chaque technologie (efficacité)?</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> les dépenses totales et les quantités produites par technologie figurent dans le rapport d'activité de la Fondation RPC où l'on voit p. ex. que les petites installations de biomasse sont plus chères par kWh que les grandes centrales hydrauliques, p. ex. La nature des technologies encouragées dépend de la décision politique qui a été prise et pas seulement du critère d'efficacité.</p> <p><i>Scienceindustries, Matthes:</i> la RPC sera-t-elle remplacée par un système d'incitation?</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> oui, il est prévu de la remplacer par un système d'incitation dans le deuxième paquet de mesures de la stratégie énergétique.</p> <p><i>IGEB et ZPK, Fritz:</i> les délais pour la présente audition sont beaucoup trop courts. On pourrait croire que cette audition par voie de conférence n'a été organisée que pour la forme. La composition des participants à l'audition montre qui doit payer le développement des énergies renouvelables. Il nous a été fourni trop peu d'éléments sur cette décision politique. A quel rythme les énergies renouvelables doivent-elles être développées, par exemple? Des problèmes surgissent par ailleurs lors du traitement du remboursement du supplément aux entreprises à forte consommation d'électricité.</p> <p><i>ZPK et CEO de la Papeterie d'Utendorf, Endras:</i> le remboursement est effectué avec environ</p>

N°	Point de l'ordre du jour
	<p>18 mois de retard, ce qui entraîne pour nous notamment des problèmes de liquidités en cas d'augmentation du supplément. L'existence de certaines entreprises est menacée.</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> le délai pour les prises de position est en effet très court. La raison en est qu'il ne s'agit pas d'une révision «normale» de la LENE. Il faut communiquer aux entreprises d'approvisionnement en énergie le supplément qui sera perçu en 2015 en juin 2014 déjà afin qu'elles puissent calculer et publier les tarifs pour les consommateurs finaux avant la fin août. Voilà pourquoi la procédure de révision est si courte. Je comprends votre critique car c'est la première fois que le supplément est augmenté autant. Les décisions politiques ont néanmoins déjà été prises et communiquées l'été dernier dans le cadre de l'initiative parlementaire (Iv. pa.) 12.400 et vous les avez sûrement suivies à l'époque. Pour toute question relative au décaissement concret du remboursement, nous vous prions de vous adresser directement à M. Hans-Peter Nützi qui en est responsable à l'OFEN. Nous lui transmettrons en outre volontiers vos doléances.</p> <p><i>USAM, Schneider:</i> quelques chiffres concrets sur la charge supplémentaire pour les PME si le supplément augmente à 1,1 ct./kWh. Un hôtel trois étoiles qui payait 2300 CHF/an de RPC paiera 4200 CHF/an. Un hôtel quatre étoiles qui payait 14 400 CHF/an paiera 30 000 CHF/an à partir de 2014. La charge pour une entreprise de galvanisation passera de 40 000 à 80 000 CHF/an, ce qui peut correspondre à son bénéfice annuel.</p> <p><i>Union des villes suisses, Bukowiecki:</i> comment se présentera le supplément après 2015?</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> le supplément ne cessera pas d'augmenter. Le rythme n'est pas encore clair, il dépendra de la demande pour la rétribution unique et du nombre de mises en service RPC.</p> <p><i>Economiesuisse, Näf:</i> pour le photovoltaïque, la parité du réseau est atteinte, par conséquent, les rétributions à hauteur de 30% lors de la rétribution unique ne sont pas appropriées. Seuls les coûts non couverts doivent être financés.</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> les 30% se réfèrent aux coûts d'investissement d'une installation. Mais les coûts non couverts sont dans certains cas plus élevés car, pour les installations photovoltaïques aussi, il faut ajouter encore des coûts d'exploitation et d'entretien. Même en déduisant la rétribution unique actuelle de 30% des coûts d'investissement, les coûts de revient restent plus élevés que les coûts d'acquisition de l'électricité, même en tenant compte de la consommation propre.</p> <p><i>Service cantonal de l'énergie du canton de Berne, Nyffenegger:</i> à quelle vitesse la liste d'attente sera-t-elle réduite?</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> toutes les rétributions uniques pour les petites installations photovoltaïques sur la liste d'attente actuelle seront versées avant la fin 2015. Les autres installations sur liste d'attente et les nouvelles annonces qui auront été effectuées d'ici là seront rétribuées ultérieurement. Les contingents et le supplément vont de pair. Des fonds supplémentaires permettraient de diminuer plus vite la liste d'attente mais il faut en même temps assurer un développement continu tout en respectant les objectifs en la matière.</p> <p><i>FSE, Nipkow:</i> la LENE requiert expressément un versement sans délai de la rétribution unique. Nous demandons d'augmenter rapidement le supplément à son maximum pour diminuer plus rapidement la liste d'attente et pour développer plus vite les énergies renouvelables. On pourrait bien par la suite de nouveau baisser le supplément.</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> l'OFEN est chargé de garantir un développement continu des énergies renouvelables. Toutes les installations ne peuvent ainsi pas être débloquées en même temps. Il serait aussi bien sûr possible de baisser le supplément mais cette baisse est politiquement improbable. En outre, le nombre d'installations RPC mises en services qui devront être rétribuées ces 15 à 20 prochaines années ne cesse de croître.</p> <p><i>Swisscleantech, Zeyer:</i> il serait souhaitable d'avoir plus de détails sur le calcul du supplément dans la mesure où la transparence joue ici un rôle très important. La rétribution unique ne per-</p>

N°	Point de l'ordre du jour
	<p>met pas d'obtenir des rendements trop élevés, entre autres parce que la consommation propre n'est pas toujours possible, notamment lors du retrait d'anciennes installations de la liste d'attente. Il faut prendre en considération les problèmes des grands consommateurs lorsque le remboursement est versé avec du retard. Par ailleurs, les PME doivent aussi pouvoir bénéficier du remboursement.</p> <p><i>OFEN, Rutschmann</i>: si nos explications sont trop peu détaillées pour vous, nous pouvons vous faire parvenir de plus amples informations. Nous pensons que les chiffres présentés à cette occasion suffiraient.</p> <p>Ce sont les politiques qui ont décidé l'été dernier dans le cadre de l'lv. pa. 12.400 que les PME ne seraient pas exonérées du supplément.</p> <p><i>ZPK et CEO de la Papeterie d'Utendorf, Endras</i>: à partir de 2014, le remboursement s'étendra aussi aux entreprises d'une intensité électrique comprise entre 5 et 10%, ce qui montre une amélioration du système.</p> <p><i>Schweizerischer Fachverband für Wärmekraftkoppelung (WKK), Eichenberger</i>: l'introduction de la consommation propre est positive mais les EAE connaissent encore trop peu ce concept. L'aide à l'exécution de l'OFEN pour la consommation propre est bonne mais il est souhaitable d'indiquer clairement qu'au-delà des énergies renouvelables, les centrales fossiles sont elles aussi concernées.</p> <p><i>OFEN, Rutschmann</i>: les dispositions relatives à la consommation propre sont encore nouvelles, elles seront plus connues avec le temps. L'aide à l'exécution qui vient d'être publiée devrait contribuer à diffuser davantage l'information, également par l'intermédiaire des associations de la branche comme l'AES. Je prends note de votre remarque que l'aide à l'exécution pourrait mettre encore plus l'accent sur les installations fossiles.</p> <p><i>Scienceindustries, Matthes</i>: le rapport explicatif mentionne au chapitre 3 les <i>conséquences pour le personnel</i>. Comment est-ce qu'elles se traduisent en chiffres?</p> <p><i>OFEN, Rutschmann</i>: il est difficile de chiffrer exactement les charges de personnel supplémentaires dues à la rétribution unique. Nous nous efforçons d'utiliser les ressources de la manière la plus efficace possible. Les coûts de la rétribution unique sont pris en compte dans le budget des postes d'exécution.</p> <p><i>Swissgrid, Burkhard</i>: depuis l'entrée en vigueur de la LEne révisée le 1^{er} avril, les demandes par écrit ont augmenté de 150% et celles par téléphone de 200%. Tous les coûts supplémentaires figurent dans le catalogue des prestations et dans le budget de l'OFEN. Les anciennes prestations sont présentées dans le rapport d'activité de la Fondation RPC.</p> <p><i>Swissmem, Studer</i>: la question du montant du supplément est sur toutes les lèvres. Il est souhaité à l'avenir que le délai de l'audition et les informations détaillées soient communiqués à l'avance.</p> <p><i>OFEN, Rutschmann</i>: nous prenons note de votre remarque et essaierons d'améliorer ce point l'année prochaine.</p>

Liste des participants
Audition par voie de conférence
30.04.2014

Entreprise	Participant/-e
Groupement d'intérêt des industries à consommation intensive en énergie IGEB Bergstrasse 110 8032 Zurich	M. Max Fritz
Union suisse des arts et métiers USAM Schwarztorstrasse 26 Case postale 3001 Berne	M. Henrique Schneider
Koordination Projekte und Controlling Bereich Umwelt und Energie Bau- und Umweltschutzdirektion Rheinstrasse 29 4410 Liestal	M. Stephan Krähenbühl
Swissmem Pfungstweidstrasse 102 Case postale 8037 Zurich	M ^{me} Sonja Studer
BKW Energie SA Viktoriaplatz 2 3000 Berne 25	M. Karl Zraggen Chef Gestion de la régulation Groupe
Swisscleantech Reitergasse 11 8004 Zurich	M. Christian Zeyer Directeur adjoint, responsable de la recherche
swissgrid SA Dammstrasse 3 Case postale 22 5070 Frick	M. René Burkhard Responsable Energies renouvelables & garanties d'origine
scienceindustries Nordstrasse 15 Case postale 8021 Zurich	M. Michael Matthes responsable du domaine Environnement, sécurité et technologie, membre de la direction
Fondation Suisse de l'Energie (FSE) Sihlquai 67 8005 Zurich	M. Felix Nipkow représentant de l'Alliance environnement
CFF SA Infrastructure Energie, Telecom et installations électriques Industriestrasse 1 3052 Zollikofen	M. Jörg Schönberg, Gestion des demandes et Businessmanagement Energie
Schweizerischer Fachverband für Wärmekraftkopplung c/o CoGen Sàrl Champ Pallet 5 CH 1801 Le Mont-Pèlerin	M. Heinz Eichenberger
Union des villes suisses Monbijoustrasse 8, case postale 8175 3001 Berne	M. Alex Bukowiecki, directeur de l'organisation Infrastructures communales

<p>Service cantonal de l'énergie du canton de Berne Office de la coordination environnementale et de l'énergie OCEE Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne Reiterstrasse 11, 3011 Berne</p>	<p>M. Ulrich Nyffenegger</p>
<p>Association de l'industrie suisse de la cellulose, du papier et du carton ZPK Bergstrasse 110, 8032 Zurich</p>	<p>M. Stefan Endras, CEO de la Pape- terie d'Utzenstorf et vice-président de ZPK</p>
<p>Vert-libéraux Suisse Secrétariat général Laupenstrasse 2 3008 Berne</p>	<p>M. Rolf Schmidhauser</p>
<p>economiesuisse Hegibachstrasse 47 8032 Zurich</p>	<p>M. Urs Näf</p>
<p>Swissolar Neugasse 6 8005 Zurich</p>	<p>M. David Stickelberger</p>
<p>Swisspower SA Bändlistrasse 20 8048 Zurich</p>	<p>M. Urs Glutz</p>
<p>Union Suisse des Installateurs-Electriciens USIE Limmatstrasse 63 8005 Zurich</p>	<p>M. Meret Heierle</p>
<p>Canton d'Argovie Departement Bau Verkehr und Umwelt, Abt. Energie Entfeldstrasse 22 5001 Aarau</p>	<p>M. Urban Biffiger</p>
<p>AES Hintere Bahnhofstrasse 10 5001 Aarau</p>	<p>M. Wieland Hintz</p>
<p>Union suisse des paysans Laurstrasse 10 5200 Brugg</p>	<p>M. Armin Hartlieb</p>